

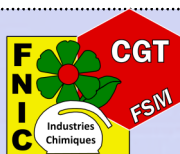


LA VOIX

la
cgt

des industries chimiques

NOUVELLE
FORMULE



n°536 Janvier 2019
SOMMAIRE

DOSSIER

Conférence sur la
Paix

7-10

LES LUTTES

4-5

ACTUALITÉ

Prime Macron,
salaire et
protection sociale

11-15

CONSTRUIRE LA PAIX



ATTENTION

LE STANDARD DE
LA FNIC CHANGE !

01 84 21 33 00

PARTENARIAT SOLIDAIRE
FNIC CGT

AU RYTHME DE VOS BESOINS

Santé • Prévoyance • Prévention



**VOUS ÊTES
SALARIÉ OU
ACTEUR DE
VOTRE
ENTREPRISE ?**

Quel que soit votre secteur d'activité, votre taille, votre implantation géographique, notre offre COLLÉGIO et nos offres sur mesure, apporteront une solution adaptée aux besoins de votre entreprise.

01 55 33 41 27

entreprises@mutuelle-familiale.fr

www.mutuelle-familiale.fr

NI PESTE ULTRALIBÉRALE, NI CHOLÉRA FASCISTE



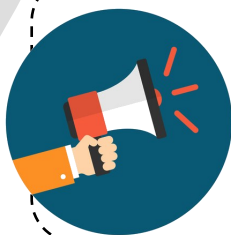
Macron, l'arrogant porte-parole des riches, a le culot de fustiger le président réélu Nicolas Maduro, lui qui doit affronter la révolte populaire des Gilets jaunes massivement soutenue par la population française, lui qui a usurpé le siège de l'Elysée en se faisant élire par défaut face au Front National, par une minorité d'inscrits, pour soi-disant « faire barrage à l'extrême-droite » !

Comme c'était prévisible, Macron a mis en place exactement la même politique que le ferait l'extrême-droite si elle accédait au pouvoir :

➡ **Mesures sociales** réactionnaires imposées sans débat : **fin des conventions collectives** dans leur caractère impératif, **flicage des chômeurs**, **baisse du pouvoir d'achat** pour des millions de retraités, **blocage du SMIC**, déversement de **milliards de subventions au capital** (appelées « exonérations de charges »), baisse des impôts sur les sociétés et fin de **l'impôt sur la fortune**, **augmentation des taxes** frappant les ménages, accompagnement de la **désindustrialisation**, **dénationalisation** de la SNCF, des aéroports, attaques sur les services publics...

➡ **Sur le plan des libertés**, après 23 mois d'état d'urgence ininterrompu, plus de 4 500 perquisitions et 600 assignations, **l'état d'urgence** a été banalisé dans le droit commun avec la loi dite antiterroriste. Les **migrants sont traqués** comme des animaux, à Calais comme dans les Alpes, les **réfugiés** sont priés de **se noyer** loin des côtes françaises, la **police tabasse** indifféremment gilets jaunes, gilets rouges ou simples piétons longeant les manifestations. En deux mois de mobilisation, il y a eu cent blessés graves parmi les gilets jaunes, dont la plupart par tir de Flash-Ball. Au moins 14 victimes ont perdu un œil. A cela s'ajoutent les centaines **d'arrestations préventives**, interdictions de territoire, **gardes-à-vue** et autres **comparutions immédiates** pour raisons politiques, dans un pays où **Benalla brutalise** les passants et voyage sous passeport diplomatique.

Comme du temps de **Louis XVI**, le régime français actuel **n'a plus rien d'une démocratie**. Et les grands bourgeois ont remplacé les aristocrates accrochés à leurs privilèges.



**SONNONS LA RÉVOLTE DANS LES
ENTREPRISES !
METTONS FIN AUX PRIVILÈGES !**

n°536

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429-93514 Montreuil cedex

Tél. : 01.84.21.33.00

<http://www.fnic-cgt.fr>

Email : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de la publication : Emmanuel LEPINE

Commission paritaire n° 0123 S 06355

Conçu et réalisé par la FNIC CGT

Bimestriel - 1,06 €

Imprimé par ADDAX imprimerie

Issn = 0763-7497



LES LUTTES

LES SALARIÉS DE COPIREL EN LUTTE POUR SAUVER LEURS EMPLOIES

Depuis mardi 15 janvier, les salariés occupaient l'usine Copirel de Mazeyrat-d'Allier, où sont fabriqués des matelas Bultex et qui doit fermer ses portes le 28 février. Ce vendredi 18 janvier, leurs représentants étaient à Paris, dans le cadre de ce qui devait être l'avant-dernière réunion paritaire, processus qui vise à définir le contenu du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE). Suite à l'action des salariés, le dialogue a repris entre les syndicats et la direction du groupe Cofel, propriétaire du site.

En échange d'une journée de négociation supplémentaire, les salariés ont accepté de cesser l'occupation de l'usine. La décision a été prise en assemblée générale. « Il y avait une cinquantaine de salariés présents, ils ont eu une grosse discus-



BAYER VEUT BAILLONNER LA CGT !

Depuis le 10 décembre 2018, les salariés du site de Bayer à Villefranche-Limas sont en lutte pour défendre leur syndicat CGT et son délégué syndical, Gaétan.

En effet, depuis cette date, Gaétan est en mise à pied à titre conservatoire et une procédure pour licenciement a été engagée par la direction.

Depuis plus de **6 semaines**, c'est par des débrayages quotidiens que les salariés apportent leur soutien à leur délégué syndical et à la CGT.

Au moment où nous écrivons cet article, nous n'avons pas encore le résultat de l'enquête administrative en cours. A quelques mois des élections CSE, c'est donc ce moyen qu'a trouvé la direction du site pour s'attaquer à la CGT et à son représentant.





LES LUTTES

LES RESULTATS ÉLECTORAUX SONT LE REFLET DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE

Chers Camarades, ces derniers mois des résultats d'élections professionnels sont remontés à la Fédération. Avec la mise en place du CSE avant le 1^{er} janvier 2020 nos instances actuelles, CE/DP/CHSCT/CCE, disparaîtront pour laisser place à la nouvelle instance voulue par Macron, en vue de donner encore moins de droits aux élus et toujours plus pour les patrons.

Ces résultats confirment donc la feuille de route du syndicalisme de combat :

Développer un **outil syndical** ancré dans l'interprofessionnel et sur les lieux de travail, présent toute l'année aussi bien sur les enjeux du quotidien que sur les grands enjeux de société. La crédibilité d'un **syndicalisme de lutte** se construit par la pratique auprès de nos collègues plus que par les discours incantatoires. Et c'est bien dans les secteurs où l'implantation des **syndicats combattifs** est forte qu'ils réalisent leurs meilleurs scores.

Enfin, pour la **FNIC CGT** comme pour de nombreux salariés, la **question de l'outil syndical** est centrale mais doit être débattue loin des sectarismes d'appareil. Les élections passées des débats ouverts et sans tabous peuvent être menés dans nos structures sur la construction du **meilleur outil pour mener les luttes**.

DEPUIS PLUSIEURS DÉCENNIES NOUS AVONS DÉMONTRÉ QUE, QUAND LA CGT EST PRÉSENTE, QU'ELLE S'APPUIE SUR SES SYNDIQUÉS ET LA RÉALITÉ DU TRAVAIL DE TERRAIN, QU'ELLE EST OUVERTE AUX SALARIÉS, NON SEULEMENT ELLE GAGNE DES DROITS NOUVEAUX POUR LES SALARIÉS MAIS ELLE A FORCÉMENT TOUTES LES CHANCES POUR ACCENTUER SON INFLUENCE ET GAGNER LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES, BEAUCOUP DE NOS SYNDICATS L'ONT COMPRIS ET LE DÉMONTRENT À TRAVERS LEURS TRÈS BEAUX RÉSULTATS.

Pour gagner des droits nouveaux, **changer la société**, nous avons besoin de **déplacer le rapport de force en faveur des salariés dans l'entreprise**. Les élections professionnelles sont un temps fort de la démocratie, une étape du combat de classe dans l'entreprise, et une action de renforcement de la **CGT**. Elles se gagnent sur des objectifs revendicatifs et par la mise en oeuvre des moyens d'action pour les atteindre.

Elles constituent une occasion particulière pour les salariés de s'exprimer et de porter un jugement sur le comportement de la **CGT**, de ses syndicats, des syndiqués et sur son activité syndicale.

CE SONT LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES QUI SERVENT ÉGALEMENT À MESURER LA REPRÉSENTATIVITÉ DES SYNDICATS, EN MÊME TEMPS QU'ELLES DÉSIGNENT LES MEMBRES DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE.

LES ÉLECTIONS SONT UNE ILLUSTRATION DE LA MANIÈRE DONT LA BATAILLE POUR LA REPRÉSENTATIVITÉ DANS L'ENTREPRISE SE RÉPERCUTE SUR L'ENSEMBLE DE NOS BRANCHES PROFESSIONNELLES. BIEN SOUVENT, ON PEUT AVOIR L'IMPRESSION QUE LES ÉLECTIONS NE CONCERNENT QUE LES MILITANTS ET LES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE OÙ SE DÉROULE LE SCRUTIN. OR, LES RÉSULTATS DE TOUTES LES ÉLECTIONS, SANS EXCEPTION, SONT AGRÉGÉS POUR CALCULER L'AUDIENCE DE LA CGT DANS SON ENSEMBLE ET AU NIVEAU NATIONAL.



POUR QUE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES DEVienne UNE RÉALITÉ

On y croit !

Mais que le chemin est long pour y parvenir.

Avec la loi Avenir professionnel, l'objectif est désormais d'identifier, réduire et supprimer les écarts injustifiés à poste équivalent. Comment les élus peuvent-ils se saisir de cette ambition et peser sur sa mise en œuvre dans leur entreprise ?

CONSTAT : Selon les chiffres officiels, l'écart de rémunération est de 24% en défaveur des femmes au cours d'une carrière. La loi prévoit désormais de passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultat qui concernera toutes les entreprises de plus de 50 salarié.e.s. Les modalités et la méthodologie doivent faire l'objet d'un prochain décret... toujours en cours...

VOUS SOUHAITEZ VOUS EMPARER DE CE SUJET DÈS AUJOURD'HUI ?

Pour vous, l'égalité Femmes-Hommes constitue un enjeu stratégique dans votre entreprise : écarts de rémunération, évolutions de carrière, mixité des emplois, conditions de travail, emploi des femmes seniors... Vous voulez préparer vos prochaines NAO, dont les objectifs d'égalité professionnelle et salariale. Vous voulez négocier un accord sur l'égalité Femmes-Hommes...

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES SITUATIONS COMPARÉES DES FEMMES ET DES HOMMES POUR APPUYER VOTRE ACTION SYNDICALE

» Etape 1 : le cadrage

Une réunion de cadrage avec vous, représentant.e.s du personnel, nous permet d'identifier les attentes et les problématiques de votre entreprise.

» Etape 2 : Le recueil et le traitement d'informations

Nous collectons des données individuelles, et anonymisées, concernant aussi bien les rémunérations fixes et variables, les évolutions de carrière que les conditions d'emploi sur plusieurs années ou sur la formation...

» Etape 3 : Les entretiens

Cette phase prévoit des entretiens avec la DRH, le management et les salarié.e.s ainsi qu'avec vous, représentant.e.s du personnel, que vous soyez déjà ou non passé en CSE.

» Etape 4 : La présentation de nos travaux

Nous vous présentons nos travaux en réunion préparatoire et en réunion plénière et, le cas échéant, nous vous accompagnons dans la négociation de votre futur accord Egalité Femmes-Hommes.



Conférence Internationale sur la Paix

Les 5 et 6 décembre 2018



La conférence internationale sur la Paix de la FNIC-CGT s'est tenue à MONTREUIL les 5 et 6 décembre 2018, au siège de la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT, rassemblant plus de 160 participants parmi lesquels 32 délégués d'organisations syndicales étrangères, représentant 21 délégations d'autant de pays. Les délégués internationaux provenaient d'organisations adhérentes de la FSM, de la CSI ou sans affiliation internationale. Ont également participé aux débats un représentant de l'ONU, des associations et notamment, le mouvement de la

Paix, l'Association Républicaine des Anciens Combattants et l'Amicale de Châteaubriant.

Des unions départementales et des fédérations de la CGT étaient également présentes. La confédération a décliné notre invitation.

Cette conférence se déroulait cent ans après la fin de la première guerre mondiale, effroyable **boucherie** qui a fait, durant les 3 ans et demi de sa durée, 11 500 morts, 13 000 blessés chaque jour. Elle fut une **guerre de classes** où la bourgeoisie européenne,



Emmanuel Lépine

terrorisée face au risque de révolution populaire, a envoyé mourir des millions d'ouvriers qui se sont entretués au nom des **impérialismes européens**.

« Guerre à la guerre »

Les conflits armés ont été nombreux depuis cent ans, et dans tous les cas, les **véritables raisons de ces conflits** sont moins nobles que les fictions officielles. En première ligne, se trouve le **pillage des ressources** et notamment celui des hydrocarbures.



Le capitalisme est d'essence guerrière disait Jaurès. Ce système économique est lui-même une gigantesque guerre à l'échelle de la planète : **guerre de classe** que subissent les milliards d'opprimés qui n'ont d'autre choix que de vendre leur force de travail, **concurrence organisée** entre les travailleurs du monde entier, entre les régions et les pays, **guerre contre la planète** et les ressources naturelles.

Les impacts du capitalisme sont terrifiants : **travail des enfants**, chômage ravageur, pression sur les salaires, donc, sur la réponse aux besoins, populations courbées sous la **dictature des marchés financiers**,

diktats économiques imposés par les institutions internationales, réduisant drastiquement les dépenses publiques consacrées à la santé, à la protection sociale, et faisaient **chuter l'espérance de vie**, innombrables migrants **condamnés à l'exil** pour échapper à une condition désespérée, guerres déclenchées sous tous les prétextes pour s'emparer des richesses du sous-sol, etc.

Ce système odieux tue des millions de personnes chaque année, chaque mois, et dépouille tout les autres de leur humanité. Le capitalisme divise le monde en deux catégories d'êtres humains plus sûrement qu'aucun système totalitaire n'a pu le faire.

Si aujourd'hui, la guerre est avant tout économique, alors que fait-on pour préparer la paix ? **La paix économique**. C'est là que se situe notre action syndicale car la paix économique, **c'est notre affaire !** C'est l'objectif de la classe des producteurs de richesses que nous sommes.

Nous voulons la paix économique !



Nous voulons la **coopération** entre les peuples et non la concurrence. Nous voulons la **réponse aux besoins** pour toutes et tous, et non le développement des inégalités.

« La guerre, un massacre de gens qui ne se connaissent pas au profit de gens qui se connaissent mais ne se massacrent pas »

Paul Valéry

Pour imposer la paix économique, il ne faut pas la « paix sociale », il ne faut pas « l'association capital/travail », ni le « dialogue social ». **Il ne faut rien des institutions que propose le capitalisme** dont la perpétuation suppose justement qu'il y ait des riches et des pauvres.

Ce qu'il faut, c'est la lutte des classes !

Si les possédants n'hésitent pas à organiser les guerres, c'est la **classe des travailleurs qui peut imposer la paix**. C'est par son caractère internationaliste que notre activité syndicale, au sein de la FSM, peut jouer ce rôle.

Les organisations comme la **Confédération Européenne des Syndicats** ne peuvent en aucun cas jouer ce rôle. La CES est **insérée dans le fonctionnement institutionnel du « dialogue**

social », largement financé par les fonds de l'Union européenne capitaliste. Elle en est un des rouages. Conséquence : la guerre économique fait rage à l'intérieur de l'Europe où vivent **87 millions de pauvres**, ainsi qu'aux frontières de l'Europe, où la CES fait la **promotion d'une union sacrée entre patrons et salariés européens** contre patrons et travailleurs chinois ou américains.



Notre syndicalisme de lutte de classe se situe aux antipodes.

La FNIC CGT s'est engagée concrètement pour la Paix, pour le désarmement, en particulier l'abolition des armes chimiques.

Nous sommes fiers de pouvoir dire que la Fédération a été actrice du processus qui a abouti au traité international d'interdiction des armes chimiques en 1993.

L'organisation SEDIH pour un droit International des droits humains, et qui bénéficie d'un statut consultatif spécial auprès des **Nations Unies**, propose que la **Paix** soit établie comme un **droit positif** et non seulement comme « l'absence de guerre ».

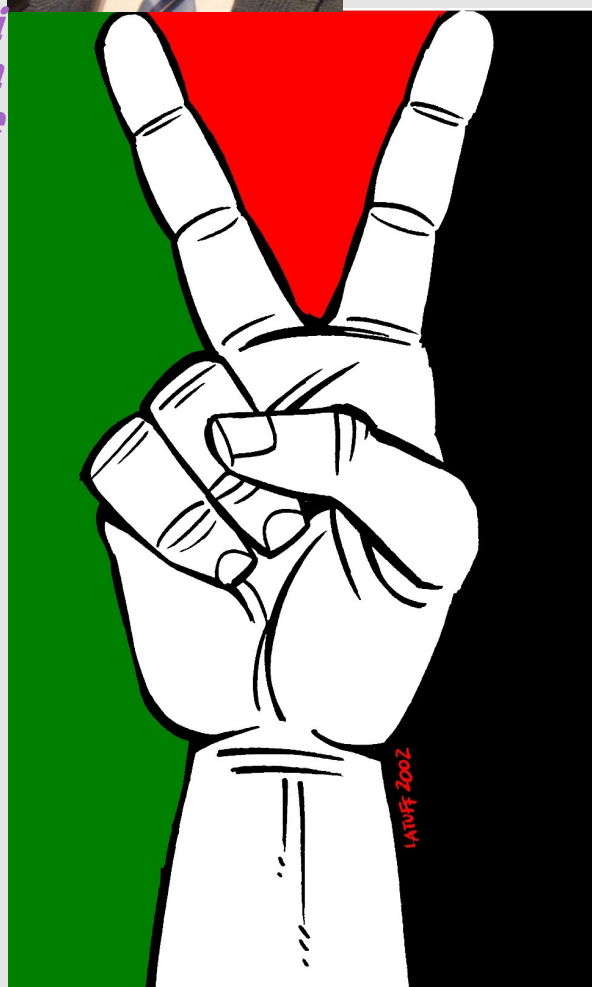


La Paix, c'est non seulement l'absence de violence économique, sociale et culturelle, mais avant tout, c'est un droit humain inaliénable, universel, indivisible, interdépendant et lié avec les autres droits de l'homme, dont les contreparties sont constituées d'obligations des Etats vis-à-vis des citoyens.

La charte de la SEDIH établit ainsi un droit au désarmement, à l'éducation, à la paix et aux droits de l'homme, à la sécurité humaine, le droit de résister à l'oppression et les droits au développement et à l'environnement.

Nos débats ont été intenses, traversés par des interventions marquantes comme celles de la camarade américaine April Goggans, de l'émissaire de l'ONU Carlos Villan Duran, du secrétaire général de la FSM George Mavrikos.

Les conclusions de ces deux journées ont pointé la nécessité des luttes sociales, de la conscience politique, d'une citoyenneté permanente qui feront de la Paix cette construction politique qui est le futur de l'Humanité.



SYNDIQUÉ CGT UN JOUR, SYNDIQUÉ CGT TOUJOURS !

La syndicalisation a toujours été « dans les gènes » des militants de la CGT mais elle représente aujourd'hui un enjeu encore plus essentiel, car nous avons besoin de nous consolider pour le rapport de force nécessaire à la reconquête d'un vrai progrès social et à la lutte contre les inégalités, la discrimination : **c'est de tous les salariés que la CGT a besoin, dans l'intérêt même de ces salariés.**

S'agissant des retraités, ceux-ci étant nombreux parmi les gilets jaunes, il est évident qu'il y a nécessité à faire du renforcement de la CGT parmi ceux-ci une priorité. Ils sont trop peu nombreux, nationalement et dans notre Fédération : sur les 14 millions de retraités, seuls 110 000 sont syndiqués à la CGT dont 4000 dans notre Fédération.

Pourtant, trop de camarades qui partent à la retraite quittent leur syndicat dans la quasi-indifférence, sans qu'il leur ait été indiqué que, désormais, ils intègrent la section de retraités.

Chaque syndicat sait lesquels de ses adhérents sont concernés par un proche départ, et il a un rôle à jouer : c'est à lui de faire en sorte que le salarié actif cessant son activité soit dirigé, systématiquement, vers la section des retraités. Le prélèvement automatique des cotisations doit faciliter ce passage. Faire en sorte que le syndiqué CGT le reste après son départ est du ressort de toute la direction du syndicat. Il s'agit de savoir qui va partir, à quelle date et pour quelle adresse afin que le nouveau retraité continue sa vie militante.

Inutile de rester syndiqué CGT à la retraite ?

Hors de l'entreprise n'y aurait-il plus de revendications ? Actif ou retraité, on est sous le même joug patronal, c'est le même gouvernement qui fixe la non-revalorisation du montant des pensions, qui augmente le taux de CSG, qui traite les retraités d'assistés... Il ne faut pas oublier que, en cas de problème de santé lié aux conditions de travail (exposition à des produits toxiques par exemple), c'est avec le syndicat CGT que le retraité pourra rassembler les éléments pour se défendre, pour obtenir des indemnités.

Et s'il n'y a pas de section de retraités dans l'entreprise ?

Il est très simple d'en mettre une en place ! Il suffit de deux camarades (un secrétaire, un trésorier) pour en prendre la responsabilité, sous réserve que les statuts du syndicat le prévoient, et si ce n'est pas le cas, cela se règle très facilement.

PAS DE SYNDICAT SANS SA SECTION DE RETRAITÉS !

L'Union fédérale des retraités tient à disposition des plaquettes « pourquoi rester syndiqué CGT à la retraite » et « comment créer une section de retraités ».

L'UFR peut se rendre dans chaque syndicat pour rencontrer les futurs retraités et leur dispenser une mini formation « demain la retraite ».



PLASTIQUES : PRODUITS UTILES OU POLLUANTS ?

La plasturgie est une industrie jeune, née il y a une cinquantaine d'années. Elle conçoit et fabrique les produits avec des matières plastiques ou composites. Nous en utilisons chaque jour, aussi bien dans la vie courante que dans les secteurs de pointe...

On retrouve les produits plastiques dans de nombreux secteurs : automobile, aéronautique, informatique, sport, loisir, médical, bâtiment, électronique. Grâce à leur performance, les plastiques et les composites améliorent chaque jour notre qualité de vie. L'évolution des techniques de la plasturgie nécessite, chez les travailleurs, un bon niveau de culture générale et une formation spécifique.

En 50 ans cette industrie a hautement progressé.

Entre 2000 et 2017, la production de la plasturgie a augmenté en moyenne de **0,8 %** par an en volume, soit le même rythme que la zone euro.

Elle est de plus en plus la cible d'initiatives politiques ou sociétales visant à interdire des catégories de produits, sur un marché spécifique ou l'ensemble des marchés. Que ce soit au titre du principe de précaution et au motif de la dangerosité supposée des produits en plastique pour la santé, soit pour trouver des solutions simplistes à des problèmes environnementaux complexes, ces initiatives ne tiennent compte ni des législations et réglementations dans l'ignorance complète du consommateur.

Beaucoup d'amalgames, d'erreurs et d'idées reçues sont diffusés : plastifiants dans les plastiques rigides, perturbateurs endocriniens dans la composition de tous les plastiques...

Au niveau mondial, européen et français, la croissance de la demande en matières plastiques a continué d'être soutenue en 2017, particulièrement portée par les secteurs de l'automobile et des équipements électriques et électroniques.

Les menaces deviennent cependant de plus en plus nombreuses sur certains produits plastiques (emballages, certains produits à usage unique, etc), parfois au mépris d'une vision holistique des problé-

matiques ou même simplement de la stricte réalité scientifique.

Alors le plastique matière polluante ou pas ? Disons plutôt que le système capitaliste a préféré faire tourner la roue à profit pendant des années en laissant la responsabilité de la gestion des déchets à l'Etat, donc à nous.

LA FÉDÉRATION ORGANISE UN COLLOQUE INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA PLASTURGIE ET DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE DU 10 AU 12 AVRIL 2019.

L'exploitation capitaliste dans ces industries est au plus haut niveau, en France comme au niveau international où la mise en concurrence des salariés, fait partie intégrante du système d'exploitation, pour toujours plus de profits, sans prise en compte les revendications des salariés.

De plus, au vu de la taille des entreprises, de la pression qu'exercent les employeurs, il est difficile de s'organiser syndicalement. Et pourtant, des salariés osent franchir le pas pour s'organiser collectivement en créant la CGT. Notre expérience syndicale démontre tous les jours la nécessité de peser collectivement sur la stratégie patronale, pour une meilleure répartition des richesses.

Le rôle irremplaçable du syndiqué, du salarié, sa capacité à agir pour une meilleure qualité de vie au travail avec de nouveaux droits au niveau national et international pour les salariés, est de plus en plus mis en avant.

Décider du quoi produire et comment, ne doit pas être laissé dans les mains des choix privés.

IL NOUS FAUT TRAVAILLER ENSEMBLE POUR CRÉER DES CONVERGENCES DE LUTTE, POUR PESER ET ÉTABLIR DE VÉRITABLES REVENDICATIONS COMMUNES À TOUS LES CORPS DE MÉTIERS.

LA PLASTURGIE EN FRANCE

30,6

Milliards d'euros
de chiffre
d'affaires

3500

Entreprises
(principalement
des PME)

122 000

Salariés

2ème

Rang Européen

Dans un contexte de menaces sur nos industries, pour l'avenir de nos emplois, de nos acquis, comme les conventions collectives, ne laissons pas au système capitaliste l'argument environnemental pour augmenter encore les profits.

Cette conférence internationale de la plasturgie et de la navigation de plaisance sera un moyen de porter notre réflexion autour de projets d'avenir communs et de propositions revendicatives, renforcés par leur cohérence, qui conjuguent projet social et progrès.

DÈS MAINTENANT, CHAQUE SYNDICAT DOIT PRENDRE LES DISPOSITIONS POUR S'INSCRIRE À CE COLLOQUE INTERNATIONAL.



BULLETIN D'INSCRIPTION



COLLOQUE INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA PLASTURGIE ET DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE

DU 10 AU 12 avril 2019

Au Jardins de l'Anjou - 9 chemin du Vaujou - La Pommeraye
49620 MAUGES SUR LOIRE

Le syndicat CGT
Branche d'activité
Localité dép.
Tél Fax E-mail
Nombre de participants

NOM	PRÉNOM

Hébergement en chambre double. Le prix comprend les repas du mercredi 10 à midi au vendredi matin, ainsi que les deux nuits des 10 et 11 avril :

Soit 180 euros xparticipants =

- Arrivée des délégués le 10 avril dans la matinée.
- Début des travaux le 10 avril à 13 h 30.
- Départ des délégués le 12 avril dans la matinée.

Date et heure d'arrivée :

☐ Avion ☐ Train (Gare TGV à 30 km du lieu du Colloque) ☐ Voiture

(cochez la case correspondante)

• Bulletin de participation à retourner avec le règlement à la FNIC CGT, case 429, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil
Fax : 01.55.82.69.15 Email : contact@fnic-cgt.fr

PRIME MACRON, SALAIRE ET PROTECTION SOCIALE

Sous la pression populaire Macron et son gouvernement ont été obligés de lâcher un peu de lest pour tenter d'apaiser la colère légitime qui s'exprime dans tout le pays, notamment au travers du mouvement des **Gilets jaunes**.

C'est donc contraint et forcé qu'il a annoncé quelques mesures censées améliorer la vie des Français et notamment celle des plus démunis :

- ↳ *Augmentation de la prime d'activité,*
- ↳ *Incitation des entreprises à verser des primes,*
- ↳ *Heures supplémentaires défiscalisés,*
- ↳ *Suspension de l'augmentation des taxes sur les carburants,*
- ↳ *Suspension de l'augmentation de la CSG pour certains retraités.*

SI LES PRIMES INDÉNiablement donneront un bol d'air à ceux qui les toucheront, vont-elles pour autant régler les problèmes ?

PAS SI SÛR.

Par exemple, l'augmentation de la prime d'activité, honteusement présentée comme une augmentation du SMIC, ne va pas impacter tous les salariés au SMIC. Seuls 55 % d'entre eux en bénéficieront. Elle est par ailleurs financée par l'impôt. On redonne d'un côté ce qu'on a pris de l'autre. Et tous les salariés juste au-dessus du SMIC ou ceux en couple dont les deux membres ont des revenus proches du SMIC n'en verront pas la couleur !

Concernant les primes versées par les entreprises, elles ne sont pas obligatoires. Beaucoup, là encore, ne les obtiendront pas. Par ailleurs elles sont désocialisées. **C'est un manque-à-gagner de plus pour notre système social.**

Quant aux heures supplémentaires désocialisées, défiscalisées, la **FNIC CGT** les avait dénoncées quand elles avaient été mises en place par Sarkozy. Cela reste une très mauvaise idée. Si **8 millions de salariés** seront potentiellement concernés, pour qui le pouvoir d'achat pourra augmenter, elles auront des effets induits très néfastes. Déjà, en 2007, quand Sarkozy avait eu cette idée de « génie » et mis en place la mesure, on a estimé à 30 000 les emplois détruits chaque année du fait de ce dispositif. **Combien demain, alors qu'il y a déjà 6 millions de chômeurs en France ?**

Et là encore, la disparition des cotisations - environ 3 milliards d'euros - va mettre un peu plus à mal notre Sécurité sociale.

Toutes les mesures proposées servent davantage à la communication de l'hôte de l'Élysée et de ses fidèles valets, qu'à répondre de façon pérenne aux besoins des salariés, des chômeurs et des retraités.

A aucun moment les entreprises ne sont sollicitées !

A aucun moment les profits faramineux des mastodontes du CAC 40 ne sont mis à contribution.



La vraie réponse aux besoins passe par le salaire socialisé. Qui dit salaire dit emploi. Et qui dit cotisations sociales assises sur le salaire dit système social solidaire.

L'un ne doit pas aller sans l'autre car quand on supprime des cotisations sociales, notamment celles payées directement par l'entreprise, les cotisations dites patronales, bien, non seulement on supprime du salaire, c'est du salaire indirect que l'on enlève, mais on détruit les sources de financement de notre système de protection sociale (assurance maladie, chômage, retraite...).

Depuis des années, les gouvernements successifs ont autorisé les entreprises à baisser tous les salaires. Macron ne fait que poursuivre dans la même voie tracée par le Medef. Il ne fait que continuer un peu plus le travail de destruction de la Sécurité sociale et poursuit deux objectifs :

⇒ Le transfert de la protection des salariés et de leurs familles vers le privé.

LA FIN DU FINANCEMENT DE CETTE PROTECTION PAR LES ENTREPRISES !

A l'inverse de ce programme de destruction massive, les mesures à prendre pour que les conditions de vie de tous s'améliorent, sont bien celles revendiquées par la **FNIC CGT** :

- **Augmentation du SMIC et de tous les salaires selon la grille fédérale.**
- **Fin des exonérations de cotisations sociales pour permettre le financement du système de santé de chômage et des retraites.**
- **Passage aux 32 heures payées 35 pour permettre à tous de travailler.**
- **Retour à la retraite à 60 ans pour libérer des emplois et permettre aux jeunes de rentrer dans la vie active avec un CDI.**





PLFSS 2019 : une année charnière

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2019, voté le 3 décembre, confirme la trajectoire gouvernementale... Et marque quelques étapes importantes.

100 % Santé : top départ

Annoncée il y a quelques mois, la réforme 100 % Santé, qui vise le reste à charge zéro pour certains équipements en optique, audio et prothèses dentaires à l'horizon 2021, va commencer à se mettre en place en 2019. À compter de janvier 2019, les limites de tarifs et les plafonds de remboursement entreront progressivement en vigueur (audiologie puis dentaire dès avril). Cependant, les paniers de soins intégralement remboursés ne rentreront en vigueur que l'année suivante. À partir de 2020, le 100 % Santé sera mis en place en optique et pour une partie du dentaire (couronnes, bridges) et à partir de 2021, pour les audioprothèses et le reste du dentaire (prothèses amovibles). Dans le cadre des dispositions relatives aux contrats responsables et pour les accords collectifs – DUE, la mise en place du 100 % Santé s'effectuera à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le panier de soins dit « ANI » mis en place lors de la généralisation de la complémentaire santé au 1^{er} janvier 2016 sera également modifié afin d'intégrer les évolutions liées au 100 % Santé.

Fusion des dispositifs d'ACS et de CMU-C :

Le gouvernement prévoit une fusion de l'aide pour une complémentaire santé (ACS) avec la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), à partir du 1^{er} novembre 2019. Les plafonds de ressources conditionnant la participation financière de certains

foyers seront systématiquement relevés de 35 %, augmentant le nombre de personnes pouvant bénéficier de la CMU-C. Les personnes aujourd'hui bénéficiaires de l'ACS et qui seront demain bénéficiaires de cette nouvelle CMU-C étendue devront acquitter une participation financière, variable en fonction de l'âge, ne devant pas dépasser 1 € par jour, 30 € mensuels.

Médicaments génériques : un moindre remboursement en cas de refus

Les professionnels de santé ne peuvent plus apposer la mention manuscrite « non substituable » sur l'ordonnance, celle-ci doit désormais être justifiée sur des critères médicaux objectifs. À compter de 2020, l'assuré qui ne souhaite pas la substitution se verra rembourser sur la base du prix du médicament générique.

Charges sociales : des baisses

La disparition du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) est confirmée. Il sont remplacés dès le 1^{er} janvier par un allègement uniforme de six points des cotisations sociales d'assurance-maladie sur les salaires dans la limite de 2,5 smic. Autre évolution importante, le retour à la défiscalisation des heures supplémentaires. Promise pour 2020, la mesure entrera en vigueur dès le 1^{er} septembre 2019 : à cette

date, les cotisations salariales sur les heures supplémentaires seront donc supprimées, seules la CSG et la CRDS resteront dues. Le dispositif s'appliquera à l'ensemble des salariés du public et du privé, titulaires ou non.

Des revalorisations importantes

L'allocation pour adulte handicapé relevée de 41 euros le 1^{er} novembre, va bénéficier d'une évolution comparable (40 euros) au 1^{er} novembre 2019. Elle atteindra ainsi 900 euros par mois.

Le minimum vieillesse bénéficie lui aussi d'un nouveau coup de pouce dès le 1^{er} janvier 2019 : cette revalorisation exceptionnelle de 35 euros pour une personne seule et 54 euros pour un couple le porte à respectivement 868 euros et 1 348 euros par mois. Une augmentation comparable est également prévue pour 2020.

Une taxe pour le forfait patientèle

Le forfait patientèle rémunère les praticiens pour la gestion des patients en tant que médecin traitant. Il est partiellement financé par une contribution des complémentaires santé établie chaque année. Le PLFSS 2019 propose de remplacer cette contribution par une taxe, au rendement comparable, de 0,8 % sur les cotisations et ce jusqu'à l'expiration de la convention médicale de 2016, fixée en 2021.